JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

KERLOMANO – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 19 septembre 2025 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST NOLFF du 08/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : KERLOMANO Siège social : 4, Le Guernevé, 56250 ST NOLFF Objet social : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens ou droits immobilier Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 030 €, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : – M. Anthony KERHERVE, demeurant 4, Le Guernevé, 56250 ST NOLFF, – Mme Emilie KERHERVE, demeurant 4, Le Guernevé, 56250 ST NOLFF Clauses relatives aux cessions de parts agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux tiers au moins du capital social. Immatriculation de la Société au RCS de VANNES. Pour avis La Gérance

Consulter cette annonce en ligne

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE